

# ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024 - 26

**Portant l'interdiction de circulation piétonne  
Travaux sur l'ouvrage de franchissement au lieu-dit Lacoste**

Le Maire de la Commune de CETTE-EYGUN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu, la demande du Département 64 en date du 23 août 2024,

Considérant les travaux prévus sur l'ouvrage de franchissement au lieu-dit Lacoste sur le GR653,

Considérant que la sécurité des usagers nécessite d'interdire toute forme de circulation sur la zone concernée,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 16 septembre 2024 et jusqu'au 15 novembre 2024, toute forme de circulation sur le chemin de Compostelle - voie d'Arles GR 653, est interdite jusqu'à la fin des travaux.

Durant cette période, le GR 653 est dévié par la RN 134.

**Article 2** : Des panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place pour permettre l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et sur place, sera transmise :

- A Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BEDOUS.
- A la correspondante de la République des Pyrénées
- A Madame la Sous-Préfète d'Oloron Sainte Marie
- Au SDIS
- A l'office de tourisme de Bedous

Fait à CETTE-EYGUN,

Le 23 août 2024

Le Maire,  
Ophélie ESCOT

